

ACTUALISATION DES TARIFS D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC
CREATION DE ZONES

✍

Gabriel ARMOUDOM donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'occupation privative du domaine public donne lieu au paiement, par les bénéficiaires, d'une redevance au profit de la Commune.

Les tarifs établis par délibération en date du 25 janvier 1986 (affaire n° 16) n'ont connu aucune augmentation depuis cette date.

Le développement de Saint-Denis a eu pour conséquence une croissance du nombre d'occupations de trottoirs sous forme de terrasses de café et autres étalages de commerce.

Cependant, ces occupations n'offrent pas, de part leur situation géographique, la même rentabilité et les mêmes avantages à leur titulaire.

Aussi, je vous propose de considérer une délimitation en deux zones d'activités qui pourrait servir de base à l'application de deux tarifs :

Zone n° 1

Espace très vivant, très commercial, très fréquenté, délimité par les voies suivantes :

- au sud : Rue Général de Gaulle,
- au nord : Boulevard Gabriel Macé/ Front de Mer,
- à l'est : Rue Saint-Jacques/ Allée Bonnier,
- à l'ouest : Rue Lucien Gasparin ;

Zone n° 2

- le reste de la ville.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- de vous prononcer sur le principe de zonage ;
- d'approuver les nouveaux tarifs présentés dans le tableau ci-après.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions ECONOMIE et FINANCES émettent un avis favorable.

Patrick VERGUIN et Daniel BOX
reviennent dans la salle à 11 H 05.

M. BOX D. : Quel que soit le type d'occupation, vous avez multiplié les tarifs par 50 % dans la zone 2 et par 100 % dans la zone 1.

Pourtant, à une certaine époque, vous vous étiez élevé contre l'augmentation de ces tarifs. Je me souviens en effet que l'ancienne Municipalité avait proposé d'augmenter de quelques centimes les tarifs d'occupation privative. Mais, vous avez protesté contre cette augmentation que vous considérez comme inconcevable et scandaleuse.

LE MAIRE : Je n'ai jamais tenu ces propos.

M. BOX D. : Aujourd'hui, vous doublez les tarifs. Par conséquent, vous comprendrez pourquoi nous voterons contre.

LE MAIRE : Vous pouvez, bien entendu, désapprouver ces nouveaux tarifs.

Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Quatre. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des autres Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à la MAJORITE
(4 oppositions).

*

*

*